

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone: (+243)0858 193 909

Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

COMMUNIQUE N°CAMI/ DG /046 / 2023

Le Cadastre Minier rappelle aux titulaires des droits miniers et/ou des carrières que conformément à l'article 196 du Code Minier, l'une des obligations pour le maintien de validité de leurs droits miniers et/ou de carrières est le paiement des droits superficiaires annuels.

A ce jour, sauf erreur ou omission de notre part, les paiements de la quotité du Trésor Public par les titulaires, dont liste en annexe et disponible sur le site www.cami.cd, ne sont pas retracés dans les Extraits des Relevés Journaliers des Encaissements DGRAD mis à la disposition du CAMI.

Par conséquent, il invite ces derniers à venir déposer, endéans 30 jours de la présente publication, les originaux des preuves de paiement certifiés par la DGRAD au Guichet du Cadastre Minier sis croisement des avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, à Kinshasa/Gombe. Passé ce délai, les titulaires défaillants s'exposeraient à la déchéance, conformément à l'article 287 du Code Minier.

Fait à Kinshasa, le 16 NOV 2023

